



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE

@DISTRICTFOOT24

REGLEMENT JEUNES A 11 SAISON 2025-2026

SOMMAIRE

TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

ARTICLE 3 - CALENDRIER

ARTICLE 4 - ENTENTES ET GROUPEMENTS DE JEUNES

ARTICLE 5 - HORAIRES ET REPORT DE MATCH

TITRE 2 - DEROULEMENT DES EPREUVES

ARTICLE 6 - CHAMPIONNATS

1/ U17

2/ U15

ARTICLE 7 - COUPES

1/ COUPES DORDOGNE U19 - U17 - U15

2/ COUPES DU DISTRICT U19 - U17 - U15

ARTICLE 8 - FUTSAL

ARTICLE 9 - PARTICIPATION DES JOUEUSES ET JOUEURS

ARTICLE 10 - RESERVES ET EVOCATIONS

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ARTICLE 13 - CARTON VERT

ARTICLE 14 - CAS NON PREVUS

Validé par le Comité Directeur du 10/09/2025



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

f DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE

Instagram @DISTRICTFOOT24

TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Commission des Jeunes à 11, par délégation du Comité Directeur, est chargée de l'organisation des épreuves des catégories U15, U17 et U19 (championnats, coupes et futsal). Les dispositions des Règlements Généraux de la FFF, Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et Règlements Particuliers du District Dordogne-Périgord sont applicables à ces compétitions sauf particularités précisées dans ce règlement.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

Les engagements en compétitions Jeunes à 11 se font via Footclubs avant le 30 août.

ARTICLE 3 - CALENDRIER

Le Comité Directeur approuve en début de saison le calendrier général des compétitions Jeunes à 11.

Ce calendrier peut être modifié en début de phases de compétition en fonction du nombre d'équipes engagées.

ARTICLE 4 - ENTENTES ET GROUPEMENTS DE JEUNES

1/ En cas d'entente, la demande d'entente devra être saisie par le club support par l'intermédiaire de Footclubs. Les autres équipes de l'entente confirmeront ensuite leur désir d'être dans l'entente également par l'intermédiaire de Footclubs. L'engagement en compétitions devra être effectué par le club support.

Il est rappelé que le club support sera considéré comme le seul responsable de l'Entente pour la saison.

2/ Dans une même catégorie, si l'entente possède plusieurs équipes, elles devront avoir le même nom.

3/ Les groupements de jeunes évoluent avec le nom du groupement.

ARTICLE 5 - HORAIRES ET REPORT DE MATCHS

1/ Les rencontres se dérouleront toute la saison à 15H avec des leveurs de rideau à 13H avec possibilité de placer le match à 11h suivant les occupations de terrain.

Depuis cette année les Matchs U17 (Championnat, Coupe et Futsal) et U19 (Coupe et Futsal) peuvent avoir lieu le dimanche à 11h

2/ Quelle que soit la compétition, les dates fixées par le calendrier ne pourront être modifiées que par l'intermédiaire de « Footclubs » avec l'accord des deux clubs au plus tard le mardi précédent la rencontre. La commission devra ensuite valider ou refuser cette demande.

Toute demande tardive ne sera pas acceptée sauf cas bien précis.

Ce changement sera ensuite, dans tous les cas, validé ou refusé par la commission.

3/ Le District continuera à régler les cas urgents de dernière minute et notamment par l'intermédiaire d'une permanence au sein du District (joignable par téléphone). Dans tous les cas il convient d'informer le club adverse de tout problème.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

f DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE

Instagram @DISTRICTFOOT24

TITRE 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

ARTICLE 6 - CHAMPIONNATS

1/ U17 : Cette année le championnat U17 se déroulera en 3 Niveaux

- Niveau Elite
- Niveau 1
- Niveau 2

Les clubs devront s'inscrire dans le niveau qu'il souhaite évoluer en début de saison.

Le championnat U17 va se dérouler en 2 phases. La première en district pour tous les niveaux, et la deuxième en interdistrict pour les équipes A Niveau Elite qualifiées et en District pour les autres équipes

Le niveau Elite sera composé d'une poule en match sec, avec les 3 premiers qui montent en inter district et le dernier qui descend au niveau 1 pour la 2eme phase, les autres équipes restent au niveau Elite.

En 2ème Phase cette poule sera composée de 10 équipes et les deux premiers se qualifient pour la finale Elite du 13/06/2026 pour déterminer le champion Elite.

Le Niveau 1 sera composé de 2 poules, en match aller et retour, à la fin de la 1ère phase les deux 1ers de poule montent au Niveau Elite.

La deuxième phase se déroulera sur une seule poule de 10 équipes soit 9 journées.

Les deux premiers de la poule disputeront la finale U17 Niveau 1 le 13/06/2026.

Le Niveau 2 sera composé d'une poule de 8 équipes, donc 7 matchs sec, à l'issue un classement sera établi pour établir les matchs en Play Off.

1er contre 8ème = V1 et P1

2ème contre 7ème = V2 et P2

3ème contre 6ème = V3 et P3

4ème contre 5ème = V4 et P4

Puis pour la qualification à la montée en Niveau 1 :

V1 contre V3

V2 contre V4

Matchs de la consolante :

P1 contre P3

P2 contre P4

La deuxième Phase se déroulera avec une poule de 6 en matchs aller-retour. Les deux premiers de la poule s'affronteront pour la finale du Niveau 2 du 13/06/2026.

2/ U15 : Cette année le championnat U15 se déroulera en 3 Niveaux :

- Niveau Elite

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11

Page 3 | 7



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

f DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE

Instagram @DISTRICTFOOT24

- Niveau 1
- Niveau 2

Les clubs devront s'inscrire dans le niveau qu'il souhaite évoluer en début de saison.

Le championnat U15 va se dérouler en 2 phases. La première en district pour tous les niveaux et la deuxième en interdistrict pour les équipes A Niveau Elite qualifiées et en District pour les autres équipes

Le Niveau Elite : il sera composé d'une poule de 9 équipes en match sec, avec les 3 premiers qui montent en inter district. Pour la phase 2 il n'y aura pas de descente en niveau 1, donc les autres équipes restent au niveau Elite.

La deuxième phase sera une poule de 8 équipes, à la fin de la phase de poule auront lieu des Play Off suivant le classement final de la phase de poule :

1er contre 8ème = V1 et P1
2ème contre 7ème = V2 et P2
3ème contre 6ème = V3 et P3
4ème contre 5ème = V4 et P4

Puis pour la qualification à la finale du Niveau Elite, Les vainqueurs participeront à la finale :

V1 contre V3
V2 contre V4

Matchs de la consolante
P1 contre P3
P2 contre P4

Le Niveau 1 : il sera composé d'une seule poule de 8 équipes en match sec, à la fin de la phase de poule auront lieu des Play Off suivant le classement final de la phase de poule :

1er contre 8ème = V1 et P1
2ème contre 7ème = V2 et P2
3ème contre 6ème = V3 et P3
4ème contre 5ème = V4 et P4

Puis pour la qualification au Niveau Elite, les 4 vainqueurs s'affrontent en demi-finale :
V1 contre V3 = Vainqueur accède à l'élite le perdant se maintient
V2 contre V4 = Vainqueur accède à l'élite le perdant se maintient

Matchs de la consolante avec les 4 perdants :
P1 contre P3 = Maintient des deux équipes
P2 contre P4 = Maintient des deux équipes

La Phase 2 sera une poule de 10 équipes, les deux premiers joueront la finale le 13/06/2026 pour le titre de Champion N1



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE

@DISTRICTFOOT24

Niveau 2 : il sera composé de 2 poules de 7 équipes qui vont jouer en matchs aller simples soit 6 matchs en 7 journées.

Les 2 premiers de chaque poule accèderont au Niveau 1 pour la phase 2.

Il restera donc 10 équipes pour la phase 2 qui joueront en 2 poules de 5 en matchs aller-retour, soit 8 matchs en 10 journées.

Les premiers de chaque poule s'affronteront lors de la finale de Niveau 2 le 13/06/2026 pour le titre de champion.

ARTICLE 7 - COUPES

1/ COUPES DORDOGNE U19, U17 et U15 :

- L'inscription des équipes A en Coupe Dordogne est obligatoire.
- Une équipe U14 ligue est considérée comme une équipe A par rapport à une équipe U15 District ou Inter District qui sera une équipe B dans le même club.
- Une équipe U16 ligue est considérée comme une équipe A par rapport à une équipe U17 District ou Inter District qui sera une équipe B dans le même club.
- Une équipe U18 ligue est considérée comme une équipe A par rapport à une équipe U19 District ou Inter District qui sera une équipe B dans le même club.
- Si cette équipe A perd au premier tour de la Coupe Dordogne, elle sera reversée en coupe du District.

Par conséquent :

- Une équipe engagée en U18 Ligue doit participer à la Coupe Dordogne U19.
- Une équipe U16 Ligue doit participer en Coupe Dordogne U17.
- Une équipe U14 Ligue doit participer à la Coupe Dordogne U15.

Néanmoins un club ne pourra inscrire qu'une seule équipe dans chaque Coupe Dordogne.

2/ COUPES DU DISTRICT U17 et U15 :

- L'inscription des équipes réserves en Coupe du District est obligatoire.
- Les Coupes du District seront donc composées des équipes réserves et des équipes éliminées du 1^{er} tour de la Coupe Dordogne (sauf équipes évoluant en Ligue).
- Ces équipes ne pourront utiliser 2 joueurs maximum ayant participé à moins de 5 matchs avec une équipe de Ligue (participer veut dire être titulaire ou être rentré en cours de match).
- Les équipes évoluant en Ligue ne pourront pas s'inscrire dans les Coupes du District.
-

ARTICLE 8 - FUTSAL

Les engagements en Coupe Futsal U17 et U15 se feront également par l'intermédiaire de Footclubs ; ils ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés. La date limite d'engagement est fixée au 31/10/2025.

ARTICLE 9 - PARTICIPATION DES JOUEUSES ET JOUEURS

Les équipes U15 peuvent utiliser trois U13 et des U14, U14F, U15, U15F et U16F.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

Les équipes U17 peuvent utiliser maximum cinq U15, des U16 et U17.

Les équipes U19 peuvent utiliser maximum cinq U17, U18, U19 et 3 joueurs U20.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des Règlements Généraux de la FFF.

ARTICLE 10 - RESERVES ET EVOCATIONS

La commission se réserve le droit pour préserver le caractère éducatif d'évoquer les cas de fraudes et d'irrégularités commises par les clubs et ce même sans réserve ou réclamation suivant l'article 187-2 des règlements particuliers de la FFF.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 47 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

L'exclusion temporaire s'applique à ces compétitions dans le cadre de l'article 42 des Règlements Particuliers du District. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

L'article 139 bis des Règlements Généraux de la FFF sera appliqué.

Pour toutes les rencontres des jeunes à 11, l'utilisation de la FMI est rendue obligatoire.

Les utilisateurs de la FMI doivent se conformer aux directives contenues dans le manuel de l'utilisateur.

A l'occasion de ces rencontres, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match.

Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre. Il a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match.

L'envoi de la FMI doit être impérativement effectué au plus tard le soir de la rencontre.

En cas de problème avec la FMI le jour de la rencontre, le club recevant doit contacter le référent FMI du District. Il pourra alors décider du recours à la feuille papier.

Dans tous les cas, en cas de non-utilisation de la FMI, les équipes et les officiels devront envoyer un mail au District avant le lundi midi (ou le lendemain midi pour les matchs se déroulant en semaine) expliquant et justifiant le problème rencontré.

En cas de recours à une feuille de match papier, les clubs doivent fournir la liste des via Footclubs Compagnon. A défaut, le club peut présenter la liste de ses licenciés comportant leur photographie éditée depuis Footclubs.

ARTICLE 13 - CARTON VERT

Le dispositif « Carton Vert » sera appliqué pour les rencontres U15 et U17 sous la responsabilité des éducateurs et de l'arbitre.

ARTICLE 14 - CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au règlement seront tranchés par les commissions compétentes.

ANNEXE 1 - COMPETITIONS INTERDISTRICT U17/ U15



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

f DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE

o @DISTRICTFOOT24

U17 : 6 équipes engagées (3 de la Dordogne et 3 du Lot et Garonne)

La compétition Inter district 24/47 se déroule en match aller et retour, sur 10 journées.

En juin la meilleure équipe U17 Inter districts de la Dordogne montera en U18 R2 Ligue pour la saison 2026/2027

U15 : 6 équipes engagées (3 de la Dordogne et 3 du Lot et Garonne)

La compétition Inter district 24/47 se déroule en match aller et retour, sur 10 journées.

En juin la meilleure équipe U15 Inter districts de la Dordogne montera en U16 R2 Ligue pour la saison 2026/2027